

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/14366 6 février 1981 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOTRS DU REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétainre général signale qu'il a reçu des pouvoirs signés le 15 janvier 1981 par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amerique, attestant que 1982 par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amerique, attestant que 1982 par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

